

**Département de Loire-Atlantique**  
**Arrondissement de Châteaubriant**  
**Commune de Notre-Dame-des-Landes**

**Extrait du registre des délibérations**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le 29 mars, à vingt heures et 30 minutes, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 22 mars 2016 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers représentés : 3

Etaient présents : Marie-Odile FOUCHER, Sophie HERAULT, Isabelle KHALDI-PROVOST, Dany LECOQ, Patrick MAILLARD Pierrick MARAIS, Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-Paul NAUD, Philippe OLIVIER, Laurent PAPIN, Bruno SIEBENHUNER, Yannick TOULOUX.

Absents : Gaëtan BRARD, Isabelle GAGNIER,

Excusé : Isabelle DUGAST, Clément FLANDRIN, Myrtille GOUPIL, Caroline LECLERC, Pascal PETIT,

Pouvoirs :

Isabelle DUGAST donne pouvoir à Jean-Paul NAUD pour la représenter,

Myrtille GOUPIL donne pouvoir à Yannick TOULOUX pour la représenter,

Caroline LECLERC donne pouvoir à Dany LECOQ pour la représenter

Secrétaire : Nathalie MARAIS-CHARTIER

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 29 février 2016.

Aucune observation n'étant apportée par l'Assemblée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La séance est ouverte sans la présence de M. MAILLARD et M. SIEBENHUNER qui vont intégrer la séance du conseil municipal avec retard.

**Ordre du jour :**

- Finances : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget principal de la commune et des budgets annexes
- Finances : Affectation des résultats 2015–budget principal de la commune et des budgets annexes
- Pôle Enfance Jeunesse : marché d'assurance de dommages-ouvrage
- Participation aux fournitures scolaires 2016
- Participation aux frais de transports pour les voyages à but culturel 2016
- Convention liée au contrat d'association de l'école Sainte Marie année 2016
- Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles accueillant des enfants de Notre-Dame-des-Landes
- Subvention 2016 : coopérative scolaire de l'école Marcel Pagnol
- Subvention 2016 : Centre Communal d'Action Sociale
- Subvention 2016 : RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux enfants en difficulté)
- Vote des taux des trois taxes locales pour 2016
- Budget primitif 2016 du budget principal de la commune
- Budget primitif 2016 du budget annexe assainissement de la commune
- Budget primitif 2016 du budget annexe « îlot Beausoleil » de la commune
- Accessibilité des bâtiments communaux : demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local
- Pôle Enfance Jeunesse : désignation du nom de la structure
- Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs
- Relevé de décisions,
- Affaires diverses

**Finances : Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2015  
du budget principal de la commune et des budgets annexes**

**Approbation des comptes de gestion 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de ce que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2015, pour le budget principal et les budgets annexes de la commune a été réalisée par Monsieur le Trésorier de Blain et que les comptes de gestion, transmis par celui-ci sont bien conformes aux comptes administratifs de la commune.

**Budget principal commune:**

23400 -NOTRE-DAME-DES-LANDES

**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 016 484,23	1 621 458,97	4 637 943,20
Titres de recettes émis (b)	1 673 187,54	1 677 961,19	3 351 148,73
Réductions de titres (c)	48 000,00	228,50	48 228,50
Recettes nettes (d = b - c)	1 625 187,54	1 677 732,69	3 302 920,23
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 016 484,23	1 621 458,97	4 637 943,20
Mandats émis (f)	1 803 208,86	1 526 544,16	3 329 753,02
Annulations de mandats (g)	27 484,30	15 426,09	42 910,39
Dépenses nettes (h = f - g)	1 775 724,56	1 511 118,07	3 286 842,63
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		166 614,62	16 077,60
(h - d) Déficit	150 537,02		

**DECISION**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 13, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

**ADOpte** le compte de gestion 2015 du budget principal de la commune

**Budget annexe : assainissement**

23403 -ASST NOTRE-DAME-DES-LANDES

**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	272 503,62	41 324,67	313 828,29
Titres de recettes émis (b)	172 615,59	40 351,15	212 966,74
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	172 615,59	40 351,15	212 966,74
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	272 503,62	41 324,67	313 828,29
Mandats émis (f)	24 994,18	14 535,87	39 530,05
Annulations de mandats (g)	0,00	14,87	14,87
Dépenses nettes (h = f - g)	24 994,18	14 521,00	39 515,18
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	147 621,41	25 830,15	173 451,56
(h - d) Déficit			

## **DECISION**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **ADOPTE** le compte de gestion du budget annexe assainissement de la commune

## **Budget annexe : "îlot Beausoleil"**

23405 - AMENGT ILOT BEAUSOLEIL NTRÉ-DA

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
<i>RECETTES</i>			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	218 000,00	218 000,00
Titres de recettes émis (b)	0,00	0,00	0,00
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	0,00	0,00
<i>DÉPENSES</i>			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	218 000,00	218 000,00
Mandats émis (f)	0,00	62 082,85	62 082,85
Annulations de mandats (g)	0,00	4 988,40	4 988,40
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	57 094,45	57 094,45
<i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i>			
(d - h) Excédent	0,00		
(h - d) Déficit	0,00	57 094,45	57 094,45

## **DECISION**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **ADOPTE** le compte de gestion du budget annexe "Îlot Beausoleil" de la commune

## **Approbation des comptes administratifs 2015**

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Monsieur Yannick TOULOUX 1<sup>er</sup> adjoint, présente à l'assemblée le compte administratif de l'année 2015 du budget principal de la commune.

Monsieur Bruno SIEBENHUNER intègre la séance du conseil municipal à 20h50.

## Budget principal de la commune

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 511 118,07	G	1 677 732,69
	Section d'investissement	B	1 775 724,56	H	1 625 187,54
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	241 943,90 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 528 786,53	= G+H+I+J	3 302 920,23
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	755 690,84	L	1 272 644,21
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	755 690,84	= K+L	1 272 644,21
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 511 118,07	= G+I+K	1 677 732,69
	Section d'investissement	= B+D+F	2 773 359,30	= H+J+L	2 897 831,75
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 284 477,37	= G+H+I+J+K+L	4 575 564,44

### DECISION

Ayant entendu cet exposé et après délibéré sur le compte administratif principal de la commune de l'exercice 2015 dressé par M le Maire Jean-Paul NAUD, le Conseil Municipal

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) :

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation de ce compte qui peut se résumer au tableau ci-dessus,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser :

En section d'investissement du budget principal de la commune :

en dépenses d'investissement : 755 690.84 euros

en recettes d'investissement : 1 272 644.21 euros

M. Yannick TOULOUX rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

- **EN VOTANT ET ARRETANT** les résultats définitifs inscrits au tableau sus-exposé.

## Budget annexe : assainissement

Monsieur Yannick TOULOUX 1<sup>er</sup> adjoint, présente à l'assemblée le compte administratif du budget annexe assainissement de la commune.

EXECUTION DU BUDGET						
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	14 521,00	G	40 351,15	G-A 25 830,15
	Section d'investissement	B	24 994,18	H	172 615,59	H-B 147 621,41
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	37 680,91 (si excédent)	
		=		=		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	39 515,18	G= G+H+I+J	250 647,65	-Q=P 211 132,47
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	237 508,77	L	34 828,33	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	237 508,77	=K+L	34 828,33	
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	14 521,00	= G+I+K	40 351,15	25 830,15
	Section d'investissement	= B+D+F	262 502,95	= H+J+L	245 124,83	-17 378,12
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	277 023,95	= G+H+I+J+K+L	285 475,98	8 452,03

### DECISION

Ayant entendu cet exposé et après délibéré sur le compte administratif du budget annexe assainissement de la commune de l'exercice 2015 dressé par M le Maire Jean-Paul NAUD, le Conseil Municipal

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) :

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation de ce compte qui peut se résumer au tableau ci-dessus,
- **RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser :**

En section d'investissement du budget assainissement de la commune :

en dépenses d'investissement : **237 508,77 €**

en recettes d'investissement : **34 828,33 €**

M. Yannick TOULOUX rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement

dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

- **EN VOTANT ET ARRETANT** les résultats définitifs tels que pré-exposé dans le tableau sus-présenté.

## **Budget annexe : "îlot Beausoleil"**

Monsieur Yannick TOULOUX 1<sup>er</sup> adjoint, présente à l'assemblée le compte administratif du budget annexe "îlot Beausoleil" de la commune.

		EXECUTION DU BUDGET	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 57 094,45	G 0,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 20 985,14 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 57 094,45	= G+H+I+J 20 985,14
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 57 094,45	= G+I+K 20 985,14
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 57 094,45	= G+H+I+J+K+L 20 985,14

### **DECISION :**

Ayant entendu cet exposé et après délibéré sur le compte administratif du budget annexe "îlot Beausoleil" de l'exercice 2015 dressé par M le Maire Jean-Paul NAUD, le Conseil Municipal

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) :

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation de ce compte qui peut se résumer au tableau ci-dessous,
- **CONSTATE** un déficit de clôture de **36 109.31 €**
- **CONSTATE** l'absence de restes à réaliser
- **EN VOTANT ET ARRETANT** les résultats définitifs tels que résumés le tableau sus-présenté.

## Affectation des résultats 2015 budget principal de la commune

Monsieur Jean-Paul NAUD commente les résultats de l'exercice 2015 pour le budget principal de la commune :

### Résultats de l'exercice 2015 :

### Budget principal de la commune

Budget Principal	Clôture 2014	Affectation N-1	Recettes 2015	Dépenses 2015	Résultats exercice 2015	Résultats clôture 2015
Fonctionnement	99 312,39		1 677 732,69	1 511 118,07	166 614,62	166 614,62
Investissement	-241 943,90	99 312,39	1 625 187,54	1 775 724,56	- 150 537,02	- 392 480,92
<b>Total</b>	<b>-142 631,51</b>	<b>99 312,39</b>	<b>3 302 920,23</b>	<b>3 286 842,63</b>	<b>16 077,60</b>	<b>- 225 866,30</b>
(restes à réaliser)			1 272 644,21	755 690,84	516 953,37	

### Budget principal de la commune

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de **166 614.62 €**
- Un déficit d'investissement de **150 537.02 €**

En résultat de clôture 2015, l'exercice présente un déficit d'investissement de **392 480.92 €** du fait du report d'un déficit d'investissement de clôture 2014 d'un montant de **241 943.90 €**.

### DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **DECIDE L'AFFECTATION** de la totalité de l'excédent de fonctionnement soit **166 614.62 €** à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2016
- **DECIDE L'AFFECTATION** de la totalité du déficit d'investissement soit **392 480.92 €** à l'article R001 de la section d'investissement du budget primitif 2016.

### Budget annexe : budget assainissement

Monsieur Jean-Paul NAUD commente les résultats de l'exercice 2015 pour le budget annexe assainissement de la commune :

Monsieur Patrick MAILLARD intègre la séance du conseil municipal à 21H07.

Budget Assainissement	Clôture 2014	Affectation N-1	Recettes 2015	Dépenses 2015	Résultats exercice 2015	Résultats clôture 2015
Exploitation	8 548,82		40 351,15	14 521,00	25 830,15	25 830,15
Investissement	37 680,91	8 548,82	172 615,59	24 994,18	147 621,41	185 302,32
<b>Total</b>	<b>46 229,73</b>		<b>212 966,74</b>	<b>39 515,18</b>	<b>173 451,56</b>	<b>211 132,47</b>
(restes à réaliser)			34 828,33	237 508,77	-202 680,44	

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de **25 830.15 €**
- Un excédent d'investissement de **147 621.41 €**

En résultat de clôture 2015, l'exercice présente un excédent d'investissement de **185 302.32 €** du fait du report d'un excédent d'investissement de clôture 2014 d'un montant de **37 680.91 €**.

### **DECISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **DECIDE L'AFFECTATION** de la totalité de l'excédent de fonctionnement soit **25 830.152 €** à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif annexe assainissement de l'exercice 2016
- **DECIDE L'AFFECTATION** de la totalité de l'excédent d'investissement soit **185 302.32 €** à l'article R001 de la section d'investissement du budget primitif annexe assainissement de l'exercice 2016.

### **Budget annexe : budget "îlot Beausoleil"**

Monsieur Jean-Paul NAUD commente les résultats de l'exercice 2015 pour le budget annexe "Îlot Beausoleil" de la commune :

Budget îlot Beausoleil	Clôture 2014	Affectation N-1	Recettes 2015	Dépenses 2015	Résultats exercice 2015	Résultats clôture 2015
Exploitation	20 985,14	20985,14	-	57 094,45	- 57 094,45	- 36 109,31
Investissement	-	-		-	-	-
<b>Total</b>	<b>20 985,14</b>	<b>-</b>				
(restes à réaliser)					-	

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit de fonctionnement de **57 094.45 €**

En résultat de clôture 2015, l'exercice présente un déficit de fonctionnement de **36 109.31 €** du fait du report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2014 d'un montant de 20 985.14 €.



## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **DECIDE L'AFFECTATION** de la totalité du déficit de fonctionnement soit **36 109.31 €** à l'article R002 de la section de fonctionnement du budget primitif annexe "îlot Beausoleil » 2016

### **Pôle Enfance Jeunesse : marché d'assurance de dommages-ouvrage**

Dans le cadre de la construction d'un pôle enfance jeunesse à Notre-Dame-des-Landes (44), la commune a procédé à une consultation en vue de souscrire les contrats d'assurances de "Dommages ouvrage" comprenant la garantie légale DO ainsi que les garanties complémentaires : la garantie de bon fonctionnement, la garantie des dommages immatériels.

Cette consultation fait suite à une précédente qui a été déclarée infructueuse suite à l'absence de remise d'offres.

#### **POUR LA TRANCHE FERME :**

- ✓ La durée de l'opération est estimée à **15 mois** de travaux y compris la préparation de chantier
- ✓ Fin prévisionnelle des travaux **2<sup>ème</sup> trimestre 2016**
- ✓ Cette construction représente une surface d'environ **700 m<sup>2</sup> SDO**.
- ✓ Montant prévisionnel des travaux (y compris VRD mais hors espaces verts) **1 767 400 € H.T.**
- ✓ Montant des honoraires de la maîtrise d'oeuvre: **254 756,80 € HT.**
- ✓ Montant prévisionnel de l'opération à assurer **2 073 100 € TTC** (tous travaux et honoraires, TVA à 20 % sur l'ensemble).

La sélection des candidatures et le jugement des offres ont été effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

#### **3.1.1. Les critères intervenants pour la sélection des candidatures sont :**

1 - Conformité administrative : régularité formelle du dossier fourni par le candidat
2 - Garanties et capacités techniques et financières
3 - Capacités professionnelles

#### **3.1.2. Les critères pondérés retenus pour le classement des offres sont**

1 - Tarification de la prime	40
2 – Valeur technique	60

Le pouvoir adjudicateur a reçu **2 offres** dans les délais impartis, qui sont :

- **KERJAM COURTAGE** : (société française de courtage en assurance, en Loire Atlantique), mandataire de la société UBI (United Brokers International Ltd) intermédiaire d'assurances anglais, lui-même mandataire du LLOYD'S de LONDRES (association d'assureur anglais) et **ACS** (société française) qui a reçu mandat pour gérer les sinistres.

Précision: En Angleterre, les compagnies d'assurances sont « porteurs du risques ». Elles mandatent des intermédiaires à qui elles confient les missions de sélectionner les risques, tarifer, souscrire pour leur compte, percevoir les primes, conserver les frais de gestion et restituer la prime pure, gérer les sinistres.

- **MAIF (NIORT)** : compagnie d'assurance française spécialisée dans les assurances des collectivités, associations etc...

Vous trouverez ci-après le tableau de synthèse de classement des candidats suivants l'offre qu'ils ont remise.

Candidat	Tarification de la prime		Valeur technique		Note Globale	Classement
	Note Brute	Note Pondérée (40%)	Note brute	Note pondérée (60%)		
KERJAM COURTAGE	10,00	4,00	6,00	3,60	7,60	2
MAIF	8,55	3,42	7,45	4,47	7,89	1

## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• **DECIDE DE RETENIR** la compagnie d'Assurances MAIF de Niort (79) pour un montant de 14 010.01 € pour une couverture Dommages ouvrage du bâtiment Pôle Enfance Jeunesse .

### Participation aux fournitures scolaires 2016

M. le Maire rappelle que le montant de cette participation s'élevait, en 2015, à 53,00 € par enfant. Le nombre d'enfants à prendre en considération au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de :

1. 196 enfants à l'école publique Marcel Pagnol
2. 101 enfants à l'école privée Sainte-Marie

La Commission des Affaires scolaires propose pour l'année 2016 un montant de 55,00 € (augmentation de 3.77 %) et de prévoir que la même participation sera versée, le cas échéant, aux enfants suivant un enseignement spécialisé dans les établissements hors commune, soit :

1. pour l'école publique Marcel Pagnol :  $196 \times 55,00 = 10\,780$  €
2. pour l'école privée Sainte-Marie :  $101 \times 55,00 = 5\,555$  €

## **DECISION**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** cette proposition,
- **ADOpte** la nouvelle participation comme suit :  
pour l'école publique Marcel Pagnol :  $196 \times 55,00 = 10\,780,00$  €  
pour l'école privée Sainte-Marie :  $101 \times 55,00 = 5\,555,00$  €
- **DECIDE** d'inscrire la somme de 10 780.00 € à l'article 6067 de la section de fonctionnement (dépenses) du budget principal de la commune pour 2016.
- **DECIDE** d'inscrire la somme de 5 555.00 € à l'article 6558 de la section de fonctionnement (dépenses) du budget principal de la commune pour 2016.

### Participation aux frais de transport pour voyages scolaires à but culturel 2016

En 2015, la participation votée par le Conseil Municipal était de 5,30 € par élève scolarisé à Notre-Dame-des-Landes.

La Commission des affaires scolaires propose de faire évoluer cette participation pour 2016 à 5,60 € (augmentation de 5.66 %) par élève scolarisé à Notre-Dame-des-Landes et de verser la même participation aux enfants scolarisés suivant un enseignement spécialisé hors commune, soit :

1. pour l'école Marcel Pagnol :  $196 \times 5,60 = 1\,096,60$  €
2. pour l'école privée Sainte-Marie :  $101 \times 5,60 = 565,60$  €

## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **ADOpte** cette proposition,
- **FIXE** la participation aux enfants scolarisés comme suit :
  1. pour l'école Marcel Pagnol :  $196 \times 5,60 = 1\,096,60$  €
  2. pour l'école privée Sainte-Marie :  $101 \times 5,60 = 565,60$  €
- **DECIDE** d'inscrire ces participations à l'article 6574 de la section de fonctionnement (dépenses) du budget principal de la commune pour 2016.

### Participation pour les sorties ou activités culturelles scolaires 2016

En 2009, le Conseil Municipal a décidé de modifier le mode d'attribution de la participation pour sorties ou activités culturelles en adoptant le principe d'accorder une somme forfaitaire par école et par année plutôt que de se baser sur le nombre réel d'élèves participant à la sortie scolaire.

La Commission des affaires scolaires propose pour l'année 2016 de modifier les modalités d'attribution en réinstaurant une participation par élève de 4.30 € en lieu et place de la participation forfaitaire de 750,00 € par école soit 1 500,00 € sur présentation des justificatifs des dépenses et dans leurs limites.

1. pour l'école Marcel Pagnol :  $196 \times 4,30 = 842,80$  €
2. pour l'école privée Sainte-Marie :  $101 \times 4,30 = 434,30$  €

Cette participation sera attribuée pour chaque enfant bénéficiant d'une sortie ou activité culturelle au cours de l'année scolaire et sur présentation de justificatifs présentés par l'établissement scolaire.

## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** cette proposition
- **DECIDE** d'inscrire le montant de ces participations soit 1 277.10 € à l'article 6574 de la section de fonctionnement (dépenses) du budget principal de la commune pour 2016.

### Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte-Marie 2016

Cette participation est versée en application de la convention passée entre la commune d'une part, et la Directrice de l'établissement et la Présidente de l'OGEC de l'Ecole Sainte-Marie. Elle est égale au montant des dépenses de fonctionnement de l'école publique Marcel Pagnol, estimé par élève pour l'année 2015 ( soit 185 élèves ) et multiplié par le nombre d'élèves de l'école Sainte-Marie concernés pour l'année 2016 soit 101 élèves (61 élémentaires, 39 maternelles et 1 élève hors commune) au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Monsieur Jean-Paul NAUD donne lecture aux membres de l'assemblée de la liste des dépenses globales de fonctionnement de l'école publique pour l'année 2016 qui s'établit comme suit :

<b>ETUDE A DEPENSE CONSTANTE DU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE EN 2015</b>	
Combustible	7 981,76
produits d'entretien + vêtements de travail	2 051,08
entretien bâtiments + matériel	9 542,68
eau, assainissement, électricité, téléphone	6 989,06
Assurances Personnel	3 433,65
Assurances Bâtiment	893,97
Quote part personnel administratif	897,36
<b>Sous Total 1</b>	<b>31 789,56</b>
Frais de personnel ATSEM	62 810,77
Frais de personnel Ménage	23 283,23
<b>Sous Total 2</b>	<b>86 094,00</b>
<b>TOTAL 1+2</b>	<b>117 883,56</b>
<b>Dépenses par élève des classes élémentaires année 2015</b>	
Frais de fonctionnement 31789.5/185 élèves	171,84
Frais de personnel ménage 23283.23/108 élèves	215,59
<b>TOTAL</b>	<b>387,42</b>
<b>Dépenses par élève des classes maternelles année 2015</b>	
Frais de fonctionnement 31789.56/185élèves	171,84
Frais de personnel classes maternelles 62810.77/77 élèves	815,72
<b>TOTAL</b>	<b>987,56</b>
<b>Participation au fonctionnement Ecole Ste Marie - 2015</b>	
<b>Dépenses par élèves des classes élémentaires</b>	
387.42 x 61 élèves	24 020,10
<b>Dépenses par élèves des classes maternelles</b>	
987.56 x 39 élèves	38 514,83
<b>TOTAL (classes maternelles +classes élémentaires)</b>	<b>62 534,93</b>

La somme de 62 534.93 € représente l'ensemble des dépenses obligatoires à prendre en compte pour le calcul de la participation à verser à l'école privée Sainte-Marie.

## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **FIXE** à 387.42 € par élève des classes élémentaires et à 987.56 € par élève des classes maternelles la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie pour l'année 2016.

Le nombre d'élèves à prendre en considération étant, au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de 61 élèves en élémentaire et de 39 élèves en maternelle, le total de cette participation, qui sera versée en trois fois, s'élèvera ainsi à 62 534.93 €. Cette somme est à inscrire à l'article 6558 (autres contributions obligatoires) de la section de fonctionnement (dépenses) du budget principal de la commune pour 2015.

<p><b>Convention de forfait communal classes sous contrat d'association Ecole Sainte-Marie année 2016</b></p>
---

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le texte d'une convention ayant pour objet de définir les conditions de financement par la commune de Notre-Dame-des-Landes, à titre de forfait communal, des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école Sainte-Marie compte-tenu du contrat d'association conclu le 28 novembre 2006 entre cet établissement et l'Etat.

« *Entre*

*Monsieur Jean-Paul NAUD, Maire de Notre Dame des Landes (L-A),*

*D'une part,*

*Et,*

*Monsieur Richard LECLAIRE, président de l'OGEC de Notre-Dame-des-Landes, agissant en qualité de personne morale civilement responsable de la gestion de l'établissement, ayant la jouissance des biens immeubles et des biens meubles,*

*Madame Sylvie TOUAM, chef d'établissement de l'école Sainte-Marie, sise 8 rue Beausoleil à Notre-Dame-des-Landes, dite « école Sainte-Marie »*

*D'autre part,*

### **Article 1 – Objet**

*La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école Sainte-Marie par la commune de Notre-Dame-des-Landes, ce financement constitue le forfait communal.*

*Les dépenses à caractère social font l'objet de l'annexe 1 à la présente convention (article 533.1 du code de l'éducation).*

## **Article 2 – Calcul du coût de référence communal**

*Le critère d'évaluation du forfait communal est l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la commune pour les classes élémentaires et maternelles publiques.*

*Le forfait par élève pour l'année civile 2016, égal au coût moyen par élève constaté dans les écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune de Notre Dame des Landes est de :*

- 387.42 € par élève pour les élèves des classes élémentaires de l'école publique élémentaire,
- Et 987.56 € par élève pour les élèves des classes maternelles de l'école publique maternelle.

*Les dépenses prises en compte pour calculer le coût moyen par élève sont relevées dans le compte administratif (M14) de l'année N-1.*

*Le montant du forfait communal versé pour une année par la commune de Notre Dame des Landes est égal à ce coût moyen de l'élève pour les classes élémentaires et maternelles publiques multiplié par le nombre d'élèves pour les classes élémentaires et maternelles de l'école Sainte Marie tel que déterminé à l'article 4 ci-dessous.*

*En aucun cas, les avantages consentis par la commune ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis aux classes élémentaires et maternelles publiques.*

*Les dépenses qui en résulteront seront imputées chaque année sur les crédits prévus au budget général de la mairie de Notre Dame des Landes et votés lors du vote du budget afin de faire face aux engagements de la commune vis-à-vis de l'OGEC Notre-Dame-des-Landes, de l'école Sainte-Marie.*

## **Article 3 – Montant de la participation communale**

*Les parties se sont entendues pour retenir comme forfait, à la mise en place de cette convention, un montant de :*

- 387.42 € par élève pour les élèves des classes élémentaires de l'école privée Sainte Marie,
- Et 987.56 € par élève pour les élèves des classes maternelles de l'école privée Sainte Marie.

*Elles sont aussi convenu qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ce montant sera de :*

- 387.42 € par élève pour les élèves des classes élémentaires de l'école privée Sainte Marie,
- Et 987.56 € par élève pour les élèves des classes maternelles de l'école privée Sainte Marie.

## **Article 4 – Effectifs pris en compte**

*Seront pris en compte, tous les enfants des classes maternelles et élémentaires qui fréquentent l'école Sainte Marie, dont les parents ont leur domicile à Notre Dame des Landes, inscrits au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2016, à l'exclusion des enfants des classes maternelles et élémentaires dont les parents n'ont pas leur domicile à Notre Dame des Landes.*

*S'agissant des enfants de deux ans, leur prise en charge financière est effective en fonction des seuils en vigueur et des pratiques usuelles dans les écoles maternelles publiques locales.*

*Un état nominatif des élèves inscrits dans l'école au jour de la rentrée, état certifié par le chef d'établissement, sera fourni chaque année au mois d'octobre. Cet état établi par classe, indiquera les prénom, nom, date de naissance et adresse des élèves. Il sera réactualisé au mois de janvier suivant.*

## **Article 5 – Modalités de versement**

*La participation de la commune de Notre-Dame-des-Landes aux dépenses de fonctionnement des classes faisant l'objet de la présente convention s'effectuera par trois versements en avril, août et décembre de chaque année, au plus tard les 30 avril, 31 août et 31 décembre.*

## **Article 6 – Représentant de la commune**

*Conformément à l'article L 442-8 du Code de l'éducation, l'OGEC Notre-Dame-des-Landes invitera par écrit et dans les délais statutaires le représentant de la commune désigné par le conseil municipal à participer chaque année, avec voix consultative, à la réunion du conseil d'administration dont l'ordre du jour porte sur l'adoption du budget des classes sous contrat d'association.*

## **Article 7 – Documents à fournir par l'OGEC Notre-Dame-des-Landes à la mairie de Notre-Dame-des-Landes**

*L'OGEC s'engage à communiquer chaque année courant décembre :*

- *le compte de fonctionnement et le bilan de l'OGEC pour l'année scolaire écoulée,*
- *le tableau des synthèses de résultats analytiques pour chaque école,*
- *un budget prévisionnel pour l'année suivante.*

## **Article 8 – Contrôle**

*Il est entendu que la prise en charge des dites dépenses se fera forfaitairement sur les bases fixées par le conseil municipal, l'administration se réservant le droit, à tout moment, de faire contrôler les crédits ainsi délégués à l'OGEC par les services du Trésorier Payeur Général.*

## **Article 9 – Durée**

*La présente convention est conclue pour une durée d'une année. Les parties conviennent qu'au terme d'une année, une nouvelle évaluation du coût de l'élève du public sera réalisée pour actualiser le forfait communal. Le détail du calcul de cette évaluation fait l'objet de l'annexe 2 de cette convention.*

*La présente convention sera de plein droit soumise à révision en fonction des évolutions législatives et réglementaires portant sur son objet. Elle deviendrait caduque si le contrat d'association était dénoncé.*

*La convention peut, à tout moment, être révisée ou résiliée d'un commun accord entre les parties. Si c'est la volonté d'une seule des deux parties, elle ne peut être résiliée qu'en fin d'année scolaire et en respectant un préavis de 4 mois. Elle doit être notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception. »*

## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à la signer au nom de la commune.

Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles accueillant des enfants de Notre-Dame-des-Landes

M. le Maire propose :

- de fixer dans la limite de 387.42 € par élève (sât le montant correspondant aux dépenses de fonctionnement, par élève des classes élémentaires de l'école publique Marcel Pagnol), la

participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de toute école hors commune accueillant un ou plusieurs enfants de Notre-Dame-des-Landes,

- et d'exiger ce même montant de la commune de résidence de tout enfant scolarisé à l'école publique de Notre-Dame-des-Landes.

M. le Maire précise qu'il convient effectivement d'adapter le montant de la participation au montant fixé par les communes déposant une demande et ce, dans la limite de 387.42 € par enfant.

### **DECISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **ADOPTE** cette proposition
- **FIXE** dans la limite de 387.42 € la participation 2016 de la commune aux dépenses de fonctionnement de toute école hors commune accueillant un ou des enfants de Notre-Dame-des-Landes,
- **FIXE** à 387.42 € la participation 2016 de la commune de résidence de tout enfant scolarisé à l'école publique de Notre-Dame-des-Landes.

### Subvention 2016 : coopérative scolaire de l'école Marcel Pagnol

En 2015, le Conseil Municipal avait accepté de verser 500,00 € de subvention pour le budget de fonctionnement de l'école publique.

La Commission des Affaires Scolaires propose de maintenir pour 2016 cette subvention à hauteur de 500,00 €.

### **DECISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** cette proposition,
- **FIXE** à 500.00 € le montant de la subvention à l'école Marcel Pagnol pour l'année 2016,
- **DECIDE** d'inscrire cette somme à l'article 6574 de la section de fonctionnement (dépenses) du budget principal de la commune pour 2016.

### Subvention 2016 : Centre Communal d'Action Sociale

En 2015, le montant de la subvention communale attribuée au CCAS était de 2 250.00 €.

La commission finances propose de maintenir le montant de 2 250.00 € sur le budget de l'année 2016.

### **DECISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 15



CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** cette proposition,
- **FIXE à 2 250.00 €** le montant de la subvention au CCAS pour l'année 2016,
- **DECIDE** d'inscrire cette dépense à l'article 657362 en section de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget principal de la commune.

### Subvention 2016 : RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux enfants en difficulté)

En 2015, la subvention accordée à ce réseau d'aide intervenant en milieu scolaire était de 350.00 €. La Commission Finances propose d'attribuer une subvention d'un même montant soit 350,00 € pour l'année 2016.

#### DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** cette proposition,
- **FIXE à 350.00 €** le montant de la subvention au RASED pour l'année 2015,
- **DECIDE** d'inscrire cette dépense en section de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget principal de la commune à l'article 6068.

### Vote des taux des trois taxes locales pour 2015

Monsieur Jean-Paul NAUD, rappelle que pour 2015, les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières étaient les suivants :

1. 25.84% pour la taxe d'habitation
2. 29.61 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
3. 49.51 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

La Commission Finances propose de maintenir les taux des trois taxes votés en 2015 pour l'année 2016 comme suit :

1. 25.84 % pour la taxe d'habitation
2. 29.61 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
3. 49.51 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

2014			2015			prévisionnel 2016		
Base notifiée	Taux votés	Produit attendu	Bases notifiées	Taux proposés	Produit attendu	Bases prévisionnelles	Taux proposés	Produit attendu
1 091 746	25,84%	282 107	1 119 000	25,84%	289 150	1 180 000	25,84%	304 912
671 615	25,35%	170 254	693 100	29,61%	205 227	708 700	29,61%	209 846
131 444	49,51%	65 078	132 400	49,51%	65 551	133 200	49,51%	65 947
		<b>517 439</b>			<b>559 928</b>			<b>580 705</b>

## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **DECIDE** le maintien de la valeur des taux des trois taxes locales sur l'année 2016
- **FIXE** pour la taxe d'habitation un taux de 25.84 % pour l'année 2016
- **FIXE** pour la taxe du foncier bâti un taux de 29.61 % pour l'année 2016
- **FIXE** pour la taxe sur le foncier non bâti un taux de 49.51 % pour l'année 2016.

### Budget primitif 2016 du budget principal de la commune

Au nom de la commission Finances, Monsieur Jean-Paul NAUD, présente les propositions de dépenses et de recettes pour l'exercice 2016 qui s'établissent comme suit :

#### **En section de fonctionnement :**

Chapitres		CA 2013	CA 2014	CA 2015	Proposition BP 2016
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 215 025,01</b>	<b>1 432 423,00</b>	<b>1 511 118,07</b>	<b>1 755 961,73</b>
11	Charges à caractère général	371 932,31	413 504,75	396 532,79	472 951,46
12	Charges de personnel et frais assimilés	584 949,37	783 078,60	837 266,30	804 191,64
65	Autres charges de gestion courante	215 482,55	204 955,66	229 372,81	215 174,56
14	Atténuation de produits	2 513,00	4 534,50	13 770,00	11 477,00
66	Charges financières	2 548,82	6 559,27	16 369,94	28 909,12
67	Charges exceptionnelles	22 144,46	3 691,72	318,23	500,00
22	Dépenses imprévues				9 947,83
23	Virement à la section d'investissement	0,00	-		194 340,12
042	Dotation aux amortissements	15 454,50	16 098,50	17 488,00	18 470,00
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 372 878,43</b>	<b>1 531 735,39</b>	<b>1 677 874,47</b>	<b>1 755 961,73</b>
70	Produits des services du domaine et ventes	133 362,40	200 154,21	214 575,72	235 288,00
73	Impôts et taxes	609 748,00	632 115,50	694 375,00	696 104,00
74	Dotations et participations	565 409,42	656 821,18	699 167,50	745 246,52
75	Autres produits de gestion courante	23 265,60	20 491,57	13 316,68	13 000,00
13	Atténuation de charges	20 464,37	17 538,12	26 784,83	39 409,00
76	Produits financiers	4,18	3,65	2,81	2,81
77	Produits exceptionnels	20 624,46	4 611,16	29 510,15	26 911,40
79	Transferts de charges	0,00	-		-
44	TVA			141,78	

## En section investissement :

Chapitres	Libellé	BP 2014	CA 2014	CA 2015	Reste à réaliser 2015	BP 2016	TOTAL BP + RAR
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE / RESTES A REALISER</b>		<b>1 122 040,39</b>	<b>712 186,47</b>	<b>1 775 724,56</b>	<b>758 119,02</b>	<b>1 145 823,27</b>	<b>1 910 438,95</b>
001	Déficit antérieur					392 480,92	392 480,92
10	Dotations, fonds divers et réserves				0,00		0,00
13	Subventions d'investissement						0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	52 395,36	52 395,36	54 658,91		483 343,77	483 343,77
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes)						0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations						0,00
20	Immobilisations incorporelles	38 016,39	3 179,91	1 750,00	0,00	0,00	0,00
204	subvention d'équipement	10 533,75	10 165,71	42 811,48	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	170 793,61	83 726,94	169 894,77	19 360,57	66 688,95	86 049,52
22	Immobilisations reçues en affectation						0,00
23	Immobilisations en cours	822 701,41	539 718,55	1 500 353,40	738 758,45	56 309,63	795 068,08
27	autre immobilisation financière	27 160,00	23 000,00	0,00	0,00	147 000,00	147 000,00
020	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>439,87</b>					<b>6 496,66</b>
040	opération d'ordre de transfert entre section	0,00		6 256,00			
042	Dotations aux amortissements						
045	comptabilité distincte rattachée						
<b>RECETTES DE L'EXERCICE / RESTES A REALISER</b>		<b>1 052 449,47</b>	<b>400 651,65</b>	<b>1 625 612,88</b>	<b>1 272 644,21</b>	<b>637 794,74</b>	<b>1 910 438,95</b>
001	excédent antérieur reporté						0,00
10 (sf 1068)	Dotations, fonds divers et réserves	104 482,23	108 226,93	111 033,26		251 670,00	251 670,00
13	Subventions d'investissement	272 158,53	120 266,80	220 351,23	1 272 644,21	6 700,00	1 279 344,21
16	Emprunts et dettes assimilées	383 650,79	0,00	1 177 000,00		0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes)						0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations						0,00
20	Immobilisations incorporelles						0,00
21	Immobilisations corporelles			7 756,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	2,66	0,00	0,00	0,00
27	autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
44	TVA			425,34			
021	Virement de la section de fonctionnement	120 000,00				194 340,12	194 340,12
024	Produit des cessions d'immobilier	0,00					0,00
040	Amortissement des immobilisations	16 098,50	16 098,50	9 732,00		18 470,00	18 470,00
45	Comptabilité distincte rattachée						0,00
1068	Affectations des résultats (excédent fonctionnement)	156 059,42	156 059,42	99 312,39		166 614,62	166 614,62

## DECISION

Après délibération, le Conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **VOTE** pour le budget principal

Budget principal commune	DEPENSES 2016	RECETTES 2016
<b>Fonctionnement</b>	1 755 961.73 €	1 755 961.73 €
<b>Investissement</b>	1 910 438.95 €	1 910 438.95 €

## Budget primitif 2016 du budget annexe assainissement de la commune

Au nom de la commission Finances, Monsieur Jean-Paul NAUD, présente les propositions de dépenses et de recettes pour l'exercice 2016 qui s'établissent comme suit :

### En section de fonctionnement :

Chapitres		Budget Primitif 2015	CA 2015	BP 2016
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>41 324,67</b>	<b>14 503,25</b>	<b>38 305,63</b>
61		0,00	0,00	0,00
62	charge à caractère général	716,65	715,45	3 260,36
65	Charges de gestion courantes	19,61	19,61	19,61
66	Charges financières	1 177,29	1 001,19	2 963,77
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	12 767,00	12 767,00	12 775,17
022	Dépenses imprévues	1 872,92	0,00	2 872,00
023	virement section d'investissement	24 771,20	0,00	16 414,72
	déficit reporté	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>41 324,67</b>	<b>40 351,15</b>	<b>38 305,63</b>
70	Ventes de produits fabriqués	14 435,00	13 322,00	5 107,00
74	subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	17 577,00	17 717,15	24 525,63
77	Produits exceptionnels	9 312,67	9 312,00	8 673,00
6611	Intérêt des emprunts et dettes			
002	Excédent reporté		0,00	0,00
042	op ordre transfert entre section	0,00	0,00	0,00
13	atténuation de charge		0,00	0,00

### En section investissement :

Chapitres	Libellé	BP2015	CA2015	RAR	BP 2016	BP 2016 +RAR
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE / RESTES A REALISER</b>		<b>272 503,62</b>	<b>24 994,18</b>	<b>237 508,77</b>	<b>39 541,92</b>	<b>277 050,69</b>
001	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 312,67	9 312,00	0,00	8 673,00	8 673,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 831,14	3 831,14	0,00	9 457,03	9 457,03
20	Immobilisations incorporelles	17 195,49	10 033,50	7 161,99	0,00	7 161,99
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	232 164,32	1 817,54	230 346,78	21 411,89	251 758,67
020	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	0,00		22 250,00
						0,00
<b>RECETTES DE L'EXERCICE / RESTES A REALISER</b>		<b>272 503,62</b>	<b>172 615,59</b>	<b>34 828,33</b>	<b>242 222,36</b>	<b>277 050,69</b>
001	excédent antérieur reporté	37 680,91	0,00	0,00	185 302,32	185 302,32
10	Apports, dotations et réserves	3 845,69	1 238,10	0,00	1 900,00	1 900,00
13	Subventions d'investissement	57 890,00	23 061,67	34 828,33	0,00	34 828,33
16	Emprunts et dettes assimilées	127 000,00	127 000,00	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	12 767,00	12 767,00	0,00	12 775,17	12 775,17
021	virement de la section d'exploitation	24 771,20	0,00	0,00	16 414,72	16 414,72
1068	Affectation des résultats	8 548,82	8 548,82		25 830,15	25 830,15

## DECISION

Après délibération, le Conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **VOTE** pour le budget annexe assainissement de la commune

<b>Budget annexe assainissement de la commune</b>	<b>DEPENSES 2016</b>	<b>RECETTES 2016</b>
<b>Exploitation</b>	38 305.63 €	38 305.63€
<b>Investissement</b>	277 050.69 €	277 050.69 €

### Budget primitif 2016 du budget annexe "îlot Beausoleil" de la commune

Au nom de la commission Finances, Monsieur Jean-Paul NAUD, présente les propositions de dépenses et de recettes pour l'exercice 2016 qui s'établissent comme suit :

#### En Dépenses de section de fonctionnement :

<b>Fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>BP 2015</b>	<b>CA 2015</b>	<b>BP 2016</b>
article	intitulé	observations	montants		
605	travaux	voirie, VRD, clôture	20 985,14 €	7 041,25 €	13 943,89 €
608	frais accessoires	commission sur emprunt transfert intérêt emprunt indemnité propriétaire			
6015	terrain à aménager	terrains acquisition + frais	190 000,00 €	49 396,20 €	147 000,00 €
6045	études prestations de service	études géotechniques fouilles archéologiques dossier loi sur l'eau			
		honoraires de gestion		657,00 €	
		frais divers	7 014,86 €		
		frais bancaires			
		honoraires commercialisation			
		marge aménageur			
658	charges diverses de gestion courante	régul TVA			2,00 €
6611	intérêts emprunt				
7133	variation en cours de production	sortie du stock (C 335)			59 109,31 €
71355	variation terrains aménagés	constatation vente de lots (par C 3555)			
o2	résultat fonctionnement reporté	déficit			36 109,31 €
o22	dépenses imprévues				
total			<b>218 000,00 €</b>	<b>57 094,45 €</b>	<b>256 164,51 €</b>



## **DECISION**

Après délibération, le Conseil municipal

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Laurent PAPIN)

- **VOTE** pour le budget annexe « îlot Beausoleil » de la commune

<b>Budget annexe « îlot Beausoleil » la commune</b>	DEPENSES 2016	RECETTES 2016
<b>Exploitation</b>	256 164.51 €	256 164.51 €
<b>Investissement</b>	82 109.31 €	82 109.31 €

### Accessibilité des bâtiments : demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local

Par courrier en date du 4 février 2016, la Préfecture a informé les collectivités du lancement d'un appel à projets « Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local » : FSIPL.

Sur la 1<sup>ère</sup> enveloppe de 500M€, toutes les communes et intercommunalités de Loire-Atlantique peuvent déposer des dossiers de demande en lien avec l'une des sept priorités :

- a) La rénovation thermique
- b) La transition énergétique
- c) Le développement des énergies renouvelables
- d) La mise aux normes des équipements publics
- e) Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- f) Le développement en faveur de la construction de logements
- g) La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

Une 2<sup>ème</sup> enveloppe de 300 M€ est dédiée aux bourgs-centres pour laquelle la commune de Notre-Dame-des-Landes n'est pas éligible.

Le calendrier prévisionnel pour une inscription au FSIPL :

Etape 1 : transmission avant le 4 mars 2016 d'une déclaration d'intention complétée et signée par le représentant de la collectivité

Etape 2 : transmission avant le 8 avril 2016 des pièces justificatives pour l'opération retenue

Etape 3 : mi-mai 2016, notification des résultats à l'appel à projets aux collectivités ayant candidaté

Etape 4 : avant le 31 décembre 2016, engagement de l'opération d'investissement pour laquelle une subvention du fonds de soutien à l'investissement local est accordée.

La commune de Notre-Dame-des-Landes a déposé une déclaration d'intention le 1<sup>er</sup> mars 2016 pour la mise en accessibilité des équipements communaux recevant du public :

- mise en accessibilité des abords et des accès

- mise en accessibilité de l'intérieur des bâtiments

Le montant des travaux est estimé à 157 000 € HT.

Le montant de la subvention sollicitée est de 125 000 €.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont inscrits dans l'Ad'Ap déposé en Préfecture en septembre 2015. La réalisation de ces travaux est planifiée dans l'agenda programmé sur 6 ans. L'attribution d'une subvention au titre du FSIPL contraindrait la commune à réaliser ces travaux sur 4 années.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter cette opération, de l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre du FSIPL et d'arrêter les modalités de financement comme suit :

<b>Mise en accessibilité des bâtiments</b>			
Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant	Nom	Montant
Travaux	157 510,00 €	FSIPL	125 000,00 €
		FIPH (pour mémoire)	
TVA	31 502,00 €	Commune (autofinancement)	64 012,00 €
Total TTC	189 012,00 €		189 012,00 €

## **DECISION**

Après délibération, le Conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **DECIDE** d'engager les travaux de l'opération de mise en accessibilité avant le 31 décembre 2016,
- **ADOpte** le plan prévisionnel de financement sus-présenté,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Soutien d'investissement Public Local.

### **Eclairage public : demande de subvention au titre d'une réserve parlementaire**

Le SYDELA n'ayant pas communiqué le devis estimatif pour la rénovation de l'éclairage public, il convient de reporter ce dossier à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### **Pôle Enfance Jeunesse : désignation du nom de la structure**

La construction du Pôle Enfance Jeunesse s'achevant, le bureau municipal a souhaité donner un nom à cette nouvelle structure.



Pour ce faire, il a été proposé aux élèves élus du conseil municipal des enfants d'émettre des propositions.

Mme Sophie HERAULT, Adjointe en charge des affaires scolaires donne lecture des deux propositions :

- L'arbre aux enfants
- L'enfance en couleur

### **DECISION**

Après délibération, le Conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **DECIDE** de donner au Pôle Enfance Jeunesse le nom "l'arbre aux enfants".

### Ressources humaines : révision du tableau des effectifs

La procédure de recrutement engagée pour le remplacement de deux agents sous contrat aidé est finalisée. Il convient de modifier le tableau des effectifs afin qu'il soit en concordance avec le statut des personnes qui seront recrutées à compter du 1<sup>er</sup> avril.

### **DECISION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **DECIDE** de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016:
  1. Deux postes en référence au grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe sous contrat emploi d'avenir d'une durée hebdomadaire de 35H
  2. Un poste en référence au grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe sous contrat emploi d'avenir d'une durée hebdomadaire de 20H
- **DECIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016
  1. Deux postes en référence au grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe sous contrat d'accompagnement dans l'emploi d'une durée hebdomadaire de 35H
  2. Un poste en référence au grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe sous contrat emploi d'avenir d'une durée hebdomadaire de 24H

### Relevé de décisions

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas donné d'avis favorable pour l'exercice du droit de préemption par la CCEG pour :

Deux parcelles cadastrées section I numéros 659 et 809 d'une superficie de 443 m<sup>2</sup> situées au 8 rue de Nantes et appartenant à la SCI LE RIOU MAJOU.

## **Affaires diverses**

### **Etude urbaine de centre bourg**

Dans le cadre de l'étude de programmation urbaine de centre-bourg de Notre-Dame-des-Landes, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres nous a transmis le tableau d'analyse des offres faisant suite à l'avis d'appel public à la concurrence.

La Communauté de communes a procédé au classement des trois meilleures offres sur les huit offres reçues. Le groupement "La Vie est Belle/ Gilles GAROS/SODEREF" arrive en tête avec la note méthodologique la plus pertinente par rapport au cahier des charges.

La Communauté de communes propose de prendre connaissance de ces données ainsi que des notes méthodologiques afin de faire remonter d'éventuelles remarques et d'indiquer si le choix du groupement arrivant en tête du classement nous convient.

Le choix définitif du prestataire interviendra début avril et l'objectif est de prévoir une réunion de lancement de l'étude semaine 16 ou semaine 17 avec le prestataire retenu.

Monsieur le Maire propose de réunir le groupe de travail pour prendre connaissance du classement et des notes méthodologiques. La réunion est fixée le mardi 5 avril 2016 à 20h.

### **Etude sociologique GERS**

Suite à la plénière des élus de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, les communes sont invitées à désigner deux élus (un élu communautaire et un élu municipal) pour participer à un atelier de concertation le lundi 18 avril de 19h à 21h au siège de la Communauté de communes.

Isabelle KHALDI-PROVOST et Dany LECOQ participeront à cet atelier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h45.

Le prochain conseil municipal est fixé le 25 avril 20h30.

<b>Gaëtan BRARD</b>	<b>Isabelle DUGAST</b>	<b>Clément FLANDRIN</b>	<b>Marie-Odile FOUCHER</b>
<b>Isabelle GAGNIER</b>	<b>Myrtille GOUPIL</b>	<b>Sophie HERAULT</b>	<b>Isabelle KHALDI-PROVOST</b>
<b>Caroline LECLERC</b>	<b>Dany LECOQ</b>	<b>Patrick MAILLARD</b>	<b>Nathalie MARAIS- CHARTIER</b>
<b>Pierrick MARAIS</b>	<b>Jean-Paul NAUD</b>	<b>Philippe OLIVIER</b>	<b>Laurent PAPIN</b>
<b>Pascal PETIT</b>	<b>Bruno SIEBENHUNER</b>	<b>Yannick TOULOUX</b>	